



## PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 13 mai 2022

## TITRES D'IDENTITÉ

### Renouvellement des titres d'identité : les bonnes pratiques pour gagner du temps

Vous souhaitez faire renouveler votre passeport et/ou votre carte nationale d'identité ? Nous vous indiquons les bonnes pratiques afin de faciliter vos démarches pour renouveler votre titre.

#### Conseil n°1 - PENSEZ À LA PRÉ-DEMANDE EN LIGNE !

Vous pouvez remplir une pré-demande de passeport ou de carte d'identité par voie dématérialisée, depuis le site internet de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) : <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>

Cette démarche est facultative, mais elle offre une alternative au formulaire CERFA papier. En effet, le recours à la pré-demande en ligne permet d'accélérer considérablement le temps de recueil en mairie.

La pré-demande en ligne de passeport ou de carte d'identité ne vous dispense pas de venir ensuite personnellement déposer votre demande en mairie. C'est une mesure de sécurité pour éviter l'usurpation d'identité et qui permet de raccourcir la durée du rendez-vous en mairie.

#### Conseil n°2 – DÉPOSEZ VOTRE DEMANDE DANS LA MAIRIE DE VOTRE CHOIX !

Le demandeur a le libre choix, quel que soit son domicile, de déposer son dossier auprès de n'importe quelle commune pourvue d'un dispositif pour le recueil des demandes.

Votre mairie vous propose un rendez-vous trop tardif ? **N'hésitez pas à déposer votre demande dans une autre commune**, celle de votre lieu de travail, de votre lieu de vacances, etc. En revanche, vous devrez récupérer votre nouveau titre au même endroit. Lorsque vous avez un rendez-vous, veuillez l'honorer et ne prenez pas plusieurs rendez-vous. Cela engorgerait les plannings et ferait perdre une place utile à quelqu'un d'autre.

Des arrêtés préfectoraux fixent, dans chaque département, la liste des communes qui peuvent recueillir vos demandes de carte d'identité et de passeport.

Retrouvez la liste > <https://www.moselle.gouv.fr/content/download/8201/67585/file/RAA%20liste%20mairies%20DR%20Moselle%20au%202022%20mai%202022.pdf>

### **Conseil n°3 - SOYEZ ATTENTIFS AUX JUSTIFICATIFS ET AUX DOCUMENTS QUE VOUS DEVEZ FOURNIR**

Peu de documents vous seront demandés pour renouveler votre titre mais de nombreuses procédures sont ralenties à cause d'une erreur ou d'un oubli de pièces du dossier de demande.

Vous devrez présenter les documents originaux suivants, ainsi que le formulaire CERFA papier ou le numéro de pré-demande si vous avez fait votre pré-demande en ligne :

- Votre carte d'identité ou votre passeport, valide ou périmé depuis moins de 5 ans, ou votre déclaration de perte ou de vol ;
- Une photo d'identité de **moins de 6 mois et conforme** ;
- Un justificatif de domicile (sauf si vous avez utilisé [Justif'adresse](#) lors de votre pré-demande en ligne);

La liste des justificatifs de domicile autorisés est disponible sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14807>

- Un timbre fiscal pour le renouvellement de passeport (86€, achetable en ligne : <https://timbres.impots.gouv.fr/>)
- Pour la carte d'identité un timbre fiscal est nécessaire si vous remplacez votre carte pour perte ou vol (25€, achetable en ligne : <https://timbres.impots.gouv.fr/>). Sinon, elle est gratuite.

### **Conseil n°4 – SI VOTRE DEMANDE N'EST PAS URGENTE, REPORTEZ LA**

Si votre titre arrive à échéance dans plusieurs mois ou si vous avez un passeport, reportez votre demande de renouvellement après cet été.

**En suivant ces quatre conseils vous gagnerez du temps.  
Vous avez besoin d'aide pour effectuer vos démarches ?  
N'hésitez pas à vous rapprocher du réseau [France Services](#).**

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

#### **Contacts presse**

Amélia Guyot : 06 18 36 20 07

Loïcia Lepage : 06 85 23 33 90

Mél : [pref-communication@moselle.gouv.fr](mailto:pref-communication@moselle.gouv.fr)

9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle  
Service départemental de la  
communication interministérielle